

PÉRIODE LÉGISLATIVE

2014-2017

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS

Rentrée scolaire 2015-2016
Département de la formation et de
la sécurité
Service de l'enseignement

Politique scolaire – Chef de département

Dix thèses sur l'école

1. La pédagogie est un art de vivre, non une science exacte
2. Pour une école de l'élévation
3. Pour un enseignement basé sur les contenus
4. La qualité de l'école dépend de la qualité des enseignants
5. Pour un retour aux fondamentaux

Politique scolaire – Chef de département

Dix thèses sur l'école

6. Pour la dignité de l'école
7. Les fins commandent les moyens, et non l'inverse
8. L'école est aussi une école de vie
9. L'école promeut les langues
10. La subsidiarité plutôt que la centralisation

Visites de la rentrée scolaire

Naters le 21 août 2015 :

13.30h - 14.45h visite de classes du CO

15.00h - 15.45h dialogue avec enseignants / direction CO

St Léonard et Montana le 31 août 2015 :

10h15 – 11h45 Visite EP St Léonard + enseignants/direction

12h30 repas privé avec autorités du Haut-Plateau

14h00 - 16h00 visite de classes + rencontre enseignants

Généralités

7 objectifs pour les années 2014-2017

Un bilan annuel à la rentrée scolaire

Mise à jour annuelle de la feuille de route

Objectif 1

Maîtriser les coûts malgré la croissance
démographique

Objectif 1

Maîtriser les coûts malgré la croissance démographique

▲ Principes

SUSPENDRE, ne pas SUPPRIMER

- Les normes de 2007 ont été maintenues. De nouvelles normes adaptées aux nouvelles lois seront introduites pour 2016-2017.

Préserver les prestations touchant directement les élèves

- Les appuis et le soutien sont soutenus, voire développés.
- L'enseignement évolue à tous les niveaux (grille-horaire, ordonnances, cahiers de charges).

Objectif 1

Maîtriser les coûts malgré la croissance démographique

▲ Principes

- Définir les priorités dans les développements
 - développer ISM (système de gestion des écoles),
 - analyser la LCO et suivre la LEP,
 - réformer la HEP-VS (raccourcir, simplifier).
- Anticiper pour tous les degrés, l'évolution des effectifs
 - Mise en place d'une unité statistique à la HEP-VS

Objectif 1

Maîtriser les coûts malgré la croissance démographique

▲ Principes

- Pratiquer la transparence des coûts (économies, périodes, EPT)
 - L'analyse des coûts est permanente et nous avons parfaitement tenu notre budget, ce qui est remarquable.
- Développer le partenariat avec les directions et les associations professionnelles → travailler ensemble
 - Réussite avec la grande majorité des partenaires principaux : les directions des écoles, le Haut-Valais, la HEP-VS et les associations d'enseignants du secondaire II général et de la HEP-VS.

Objectif 1

Maîtriser les coûts malgré la croissance démographique

Nous faisons partout les efforts considérables mais

- Effectifs des classes maîtrisés
- Qualité pas en péril / priorités du Département respectées
- Besoins essentiels du SE pris en considération
- Conditions de travail des enseignants pas péjorées

Objectif 1

Maîtriser les coûts malgré la croissance démographique

NOMBRE D'EPT D'ENSEIGNANTS AU SE

	Réel 31.12.2013	Réel 31.12.2014	Estimation 15/16
ETABLISSEMENTS DES ECOLES PRIMAIRES	1'566	1'536	1'580
ETABLISSEMENTS DU CO	873	831	830
ETABLISSEMENTS DU SECONDAIRE II Général	526	512	440
<i>Total sans la HEPVs</i>	2'965	2'879	2'850
ETABLISSEMENTS TERTIAIRES (HEPVs)			60
<i>Total avec la HEPVs</i>	2'965	2'879	2'910

Objectif 2

Renforcer l'autonomie décisionnelle du canton en matière scolaire

Objectif 2

Renforcer l'autonomie décisionnelle du canton en matière scolaire

Dans un contexte de centralisation progressive de la formation (accords intercantonaux, recommandations, réglementations Confédération, CDIP, CIIP), le Valais conserve ses prérogatives pour les écoles valaisannes subordonnées au SE:

1. choix du profil et de la formation du corps enseignant (généraliste, diplômes, cahier des charges, liberté pédagogique) ;
2. choix et durée des filières pour nos élèves (notamment au Sec. II) ;
3. choix des plans de scolarité (organisation – congés) ;
4. choix des ouvrages scolaires (prendre ou non les ouvrages intercantonaux + compléments décidés) ;
5. définition des grilles-horaires, des épreuves certificatives cantonales, des redoublements pour tous les degrés ;
6. organisation de l'année scolaire (notamment effectifs/ouverture de classes/enseignement spécialisé).

Objectif 2

Renforcer l'autonomie décisionnelle du canton en matière scolaire

La HEP-VS doit avoir clairement une coloration valaisanne et conserver une importante marge de manœuvre.

La HEP-VS est une école tertiaire du canton du Valais, qui a cependant pour ambition de maintenir la reconnaissance de ses diplômes.

Objectif 2

Clarifier les compétences des partenaires

- ▲ Clarifier, à propos du rôle de chacun, les points de divergence entre communes et canton

2016 - 2017

- ▲ Revisiter la question du statut cantonal des directions des écoles (variantes souples)

2017 - 2018

- ▲ Collaborer avec la CIIP/CDIP/Confédération tout en préservant les dispositions constitutionnelles

en permanence

Objectif 3

Définir et préciser
les valeurs fondamentales
de l'École valaisanne

Objectif 3

Définir et préciser les valeurs fondamentales de l'École valaisanne

- ▲ Réviser la partie restante de la loi sur l'instruction publique (LIP62) et mettre en évidence les valeurs existantes de l'École valaisanne
En cours
- ▲ Développer des synergies École publique - Écoles privées
En cours
- ▲ Harmoniser le traitement des questions relatives à la diversité culturelle et religieuse
En cours
- ▲ Affirmer les grandes priorités d'enseignement à chaque degré (fondamentaux) **En cours**

Objectif 3

Définir et préciser les valeurs fondamentales de l'École valaisanne

Groupe de travail nommé par le CE en date du 13 juillet 2015 sera chargé de proposer :

1. Un nom pour la loi ;
2. Les grands principes pour les chapitres à revisiter de la loi ;
3. L'organisation de la loi (parties, chapitres, etc.) ;
4. Le texte nouveau des articles de loi.

En parallèle, pour assurer une large participation des milieux intéressés d'une **Commission Consultative (CC LIP62)**. Seront représentés les services centraux de l'Etat (ACF – SRH), les associations de directeurs, d'enseignants de tous les degrés, de parents d'élèves, de l'économie valaisanne (UVAM).

Objectif 4

Poursuivre l'introduction des lois
sectorielles
et améliorer celles qui sont en vigueur

Objectif 4

Poursuivre l'introduction des lois sectorielles et améliorer celles qui sont en vigueur

▲ Loi sur l'enseignement primaire

- Réalisation à la rentrée scolaire :
 - Mise en œuvre la loi sur l'école primaire (organisation de la semaine, grille-horaire, médiation, ...).
 - Adaptation de l'organisation de l'EE (école enfantine) au Concordat HarmoS et à la LEP (1H – 2H).
 - L'équation temps école - temps de travail des enseignants [33/32 – 30] a été partiellement et temporairement résolu.
- Introduire les cahiers des charges (titulaires, ACM, AV)

Objectif 4

Poursuivre l'introduction des lois sectorielles et améliorer celles qui sont en vigueur

▲ Loi sur l'enseignement primaire

- L'ordonnance sur l'évaluation [scolarité obligatoire, examens cantonaux, notes, promotions, ...] sera introduite à la rentrée.
- L'assimilation des savoirs fondamentaux sera travaillée en 2016.
- Le cadre légal du travail d'enseignant hors du cadre classe sera traité cette année scolaire dans le cadre des nouveaux cahiers des charges.

Objectif 4

Poursuivre l'introduction des lois sectorielles et améliorer celles qui sont en vigueur

▲ Loi sur le CO

- Un questionnaire va être adressé aux directions et aux enseignants. En 2016, nous déciderons ce qu'il y a lieu de faire (toiletage ou non de la loi).
- Le groupe de travail « promotion des gymnases » travaille notamment les conditions d'accès au collège.
- Maîtriser, éviter, la croissance des effectifs en année transitoire [EPP]. Désormais, plus d'ouverture de classes supplémentaires.

Objectif 4

Poursuivre l'introduction des lois sectorielles et améliorer celles qui sont en vigueur

▲ Future loi sur l'enseignement secondaire II

- **EVAMAR II (CDIP) Evaluation de la réforme de la maturité suisse phase II**
 - Principes adoptés à la CDIP en 2016
- **Revalorisation de la filière**
 - Groupe de travail avance dans ses travaux
- **Redoublement au gymnase**
 - Art. 29 : décision du Chef du DFS peut autoriser le redoublement
 - Le règlement va être révisé. Un groupe de travail est en cours de désignation

Objectif 4

Poursuivre l'introduction des lois sectorielles et améliorer celles qui sont en vigueur

▲ Future loi sur l'enseignement secondaire II

- Informations/promotion de la voie gymnasiale au CO
 - Les recteurs des collèges peuvent présenter la filière dans les CO
- Perspectives/ouvertures professionnelles des filières universitaires et polytechniques
 - Des collaborations sont en cours avec l'EPFL
 - Des contacts seront établis cette année avec la CRUS et la CUS

Objectif 5

Poursuivre les efforts dans le domaine
de l'intégration

Objectif 5

Poursuivre les efforts dans le domaine de l'intégration

- ▲ Introduire le nouveau concept de pédagogie spécialisée (coordination et concentration)

EN COURS – loi sur l'enseignement spécialisé au GC en novembre

- ▲ Améliorer le traitement des cas de dyslexie et HPI (haut potentiel)

La recherche de solutions se poursuit

- ▲ Être plus réactif lorsque l'intégration ordinaire a atteint ses limites

La veille est mise en place

Objectif 5

Poursuivre les efforts dans le domaine de l'intégration

- ▲ Proposer les mesures adaptées à chaque situation et veiller à ne pas favoriser la création de besoins individualisés nouveaux
 - Assurer la coordination des mesures / passage obligé par la direction d'école / ne pas multiplier les intervenants / utiliser au maximum le corps enseignant sur place / éviter les interférences (parents / santé / etc.)

- ▲ Assurer le suivi des dossiers de 0 à 20 ans
 - Ne pas reprendre tout à zéro lors de transitions

Objectif 6

Simplifier et rationaliser
tout ce qui peut l'être,
en particulier au niveau administratif

Objectif 6

Simplifier et rationaliser tout ce qui peut l'être, en particulier au niveau administratif

- ▲ S'adapter à la croissance des effectifs à venir (simplifier l'adm)
- ▲ INTERNET SCHOOL MANAGEMENT (ISM)
Convivial, accessible en ligne, ISM remplace SAP pour les besoins du SE : engagements, états nominatifs, plans horaire du personnel, gestion des notes, statistiques, ...
 - Etats nominatifs de la scolarité obligatoire du VR sur ISM.
 - Remplacements obligatoirement gérés sur ISM en 2016/17.

Objectif 6

Simplifier et rationaliser tout ce qui peut l'être, en particulier au niveau administratif

- Développements ISM permanents (gestion des notes, absences, élaboration de documents, ...).
- Dès 2016/17, tous les enseignants et tous les élèves seront sur ISM. Une aide pour la gestion à caractère pédagogique (notes/redoublement/...) ou administratif (effectifs, moyennes, ...).

Objectif 6

Simplifier et rationaliser tout ce qui peut l'être

- ▲ Favoriser les regroupements au niveau de la SO (scolarité obligatoire)
 - Dépend des communes
- ▲ Étudier une meilleure localisation et répartition des filières du secondaire II et tertiaire
 - Complexe ...
- ▲ Développer la Web-administration [suppression du papier, automatiser les procédures]
 - ISM

Objectif 6

Simplifier et rationaliser tout ce qui peut l'être

- ▲ Alléger le cartable de l'élève en numérisant les supports d'enseignement / encourager la création de ressources en ligne et les valider
 - En cours
- ▲ Transparence, simplicité et l'efficacité
 - Rapidité et clarté des réponses aux directions

Objectif 7

Assurer la cohérence entre
la formation des enseignants
et l'enseignement

Objectif 7

Assurer la cohérence entre la formation des enseignants et l'enseignement

- processus standardisé du recrutement du personnel HEP-VS;
- durée de la formation Sec. I et II à réduire ;
- semestres linguistiques seront améliorés ;
- détection précoce des étudiants inaptes professionnellement ;
- rééquilibrage pédagogiques des ouvrages de référence ;
- répartition améliorée des travaux écrits, pour alléger les stages ;

Objectif 7

Assurer la cohérence entre la formation des enseignants et l'enseignement

- amélioration des procédures d'admission : critères à redéfinir ;
- créer une base légale cantonale pour valoriser l'expérience ;
- amélioration du recrutement et du rôle des maîtres-formateurs et des praticiens-formateurs ;
- rapprocher l'animation des écoles ;
- poids de l'examen final

Autres tâches

- ▲ Consolider l'équipe et l'organigramme du SE
 - réalisé
- ▲ Développer le bilinguisme et les échanges
 - en cours
- ▲ Mettre en place un dispositif de sécurité des écoles
 - en cours
- ▲ Régulariser les activités accessoires du corps enseignant
 - Questionnaire aux enseignants, via directions, en 2015-2016
- ▲ Réviser le concept Sports-Arts-Formation (SAF)
 - en cours / sport scolaire – office du sport
- ▲ ... + activités courantes du SE

« À chacun son histoire »



« À chacun son histoire »



16/17

1848-1914 Le long chemin vers la modernisation



Ouvriers de la fabrique chimique de Monthey, 1904. ©

Du déjà-vu ?

La constitution cantonale de 1848 est une œuvre des radicaux. Les conservateurs n'ont pas eu leur mot à dire. Ils ont été totalement écartés des débats. S'ils avaient participé, certaines décisions limitant le pouvoir de l'Eglise catholique n'auraient sans doute pas été adoptées. On se rappelle qu'en 1839 les conservateurs avaient aussi empêché les libéraux et les radicaux de donner leur avis sur la constitution. ●



La Suisse moderne

Une nouvelle constitution fédérale est également adoptée en 1848. La Suisse n'est plus l'alliance entre des Etats souverains, mais un Etat fédéral fondé sur la démocratie représentative. L'Assemblée fédérale et le Conseil fédéral sont institués. Même si les constitutions cantonales doivent respecter les dispositions fédérales et instaurer un régime démocratique, les prérogatives de la Confédération sont cependant encore très limitées. Ce n'est qu'avec la constitution de 1874 qu'elles s'étendent. La démocratie devient alors semi-directe (référendum législatif), puis directe en 1891 (droit d'initiative). Le Valais vote contre les deux révisions constitutionnelles, surtout parce qu'elles limitent le pouvoir de l'Eglise catholique. ●

Au pouvoir depuis décembre 1847 en Valais, les radicaux souhaitent créer un Etat moderne qui assure plus de libertés et d'égalité. Tout est à inventer; la tâche est gigantesque.

En janvier 1848, la nouvelle constitution cantonale introduit le **suffrage universel** pour l'élection au Grand Conseil et le droit d'**initiative** populaire. Les libertés de la presse, de commerce et d'industrie sont garanties et le pouvoir de l'Etat est renforcé par rapport à celui des communes. Les bases d'une administration cantonale sont posées.

Les changements ne sont toutefois pas aussi considérables qu'il y paraît. Les radicaux s'endorment un peu sur leurs lauriers. Une fois au pouvoir, ils favorisent surtout les gens de leur parti. La corruption gangrène le gouvernement qui n'a pas toujours les moyens de ses ambitions. Le canton est ruiné. Il doit payer d'importantes réparations à la Confédération à la suite de la défaite des cantons catholiques lors de la guerre du Sonderbund.

La société valaisanne reste majoritairement paysanne et son niveau d'éducation est très faible. L'industrie, cheval de bataille des radicaux, peine à se développer. Afin de se donner davantage les moyens de moderniser le canton, le gouvernement souhaite percevoir plus d'impôts. Mais les citoyens l'acceptent mal et les radicaux perdent des voix.

Les conservateurs sont de retour au gouvernement dès 1857. Désormais plus ouverts aux idées nouvelles, ils concrétisent certains projets imaginés par les radicaux et permettent ainsi une première modernisation du Valais. Malheureusement, les finances de l'Etat ne suivent toujours pas. Le canton vit grâce à des emprunts faits auprès de la Banque cantonale du Valais, créée en 1856. Ce système s'effondre au début des années 1870 lorsque la banque fait faillite. De 400.000 francs en 1857, la dette de l'Etat est alors passée à 5 millions ! Le Conseil d'Etat, responsable de ce fiasco, doit démissionner.

Le Valais va souffrir durant plusieurs décennies de la faillite de la Banque cantonale. Il poursuit pourtant son développement économique et social... à petits pas d'abord, parfois même à reculons, contraint par son appartenance à la Confédération dont il doit respecter la constitution et les lois.

Une fraude ?

En 1870, la Banque cantonale du Valais est présidée par le conseiller d'Etat conservateur Alexis Allet, homme fort de la politique cantonale. La gestion de la banque est hasardeuse, voire frauduleuse. La plupart des prêts sont accordés sur seule signature d'Alexis Allet alors que la méthode n'est pas légale. Beaucoup de débiteurs ne peuvent pas rembourser et la banque ne peut plus assurer les emprunts de l'Etat, ce qui entraîne sa faillite. La Banque cantonale du Valais en activité aujourd'hui est fondée en 1917. ●

Billet émis par la Banque cantonale du Valais portant notamment la signature d'Alexis Allet, 1856. ©



La première marche du podium

Malgré le scandale de la Banque cantonale, les conservateurs restent au pouvoir. Leur influence est alors écrasante : ils représentent les trois quarts environ des électeurs. Une partie d'entre eux crée le parti démocrate-chrétien (PDC) en 1970. Il reste de nos jours la première force politique du canton, même si le partage du pouvoir avec les autres partis politiques est désormais acquis. ●



Au revoir la Suisse

En Suisse comme dans le reste de l'Europe, l'émigration devient un phénomène de masse dès les années 1850. Elle connaît une forte hausse entre 1870 et 1890, avec une vague très importante de départs entre 1882 et 1885. Beaucoup partent parce que leur situation en Valais est précaire et qu'ils souhaitent l'améliorer. Durant la première vague d'émigration, ce sont souvent des paysans qui ne souhaitent pas devenir ouvriers pour compléter leurs revenus. Ils veulent vivre de la terre et espèrent qu'en Amérique ils pourront le faire. ●

11/08/2015

38

« À chacun son histoire »



18/19

Arrivée d'une nouvelle locomotive au Bouveret, 1886. ©



La classe mondiale!

Les sites des trois grandes entreprises industrielles qui ont participé au développement économique du Valais sont encore en activité aujourd'hui et font partie de multinationales importantes : la Société des Usines de Produits chimiques de Monthey (1898), devenue la Ciba, puis un « site stratégique » du groupe Syngenta; Aluminium-Industrie AG (1908) à Chippis, devenue Alusuisse en 1963, et aujourd'hui divisée entre Novelis et Constellium après plusieurs changements de nom et restructurations; la Lonza (1897), installée à Gampel puis à Viège, devient un groupe international spécialisé dans l'industrie chimique et biotechnologique, avec siège social à Bâle. Il emploie en 2012 11 000 personnes dans le monde. ©



Construction de la centrale hydroélectrique de la Navizence à Chippis par Aluminium-Industrie AG, entre 1904 et 1911. ©

Au début du XX^e siècle, le canton change peu à peu de visage. L'économie se diversifie : l'agriculture reste très nettement majoritaire, mais l'industrie et le tourisme – qui a pris son envol dans les années 1860 – se développent. La société connaît une première mutation : certains paysans deviennent également ouvriers; la mobilité entre la plaine et la montagne se renforce; le nombre d'étrangers augmente et les premières grèves ouvrières ont lieu.

L'industrialisation et le monde ouvrier font peur aux conservateurs valaisans qui mettent surtout en valeur l'activité agricole.

L'arrivée du train en Valais permet une plus grande mobilité. Il facilite également le transport de marchandises et le développement touristique. Dans le même temps, le réseau routier se développe. ©



En septembre 1860, le Rhône déborde à plusieurs endroits de la plaine provoquant de nombreux dégâts. Il devient impératif d'améliorer son endiguement pour éviter ce type de catastrophe. De 1863 à 1894 est entreprise la première correction du Rhône. Améliorer la gestion du fleuve est un souci permanent. Les travaux permettent de mieux protéger les voies de communication et de gagner des terres cultivables. © Raphaël Ritz, Correction du Rhône près de Rarogne, 1888.

Deux nouveautés favorisent cette première modernisation du Valais : d'une part, la construction du chemin de fer qui place le canton sur les axes internationaux et facilite ses échanges avec le reste de la Suisse; d'autre part, les progrès réalisés dans l'utilisation de l'électricité dans les années 1890. On se rend compte que le canton peut être un grand producteur d'énergie grâce à ses nombreux cours d'eau. De plus, le faible coût de la main-d'œuvre motive certains industriels à s'implanter dans la vallée du Rhône.

En 1914, le Valais est en bonne voie pour rattraper le retard qu'il avait pris sur le reste du pays.



C'est dans les régions proches des grands sommets alpins (le Corvin et le Mont-Blanc) que se développent les premières stations touristiques valaisannes en 1853, l'Auberge de la Tête-Noire, dans la vallée du Trient, est transformée en hôtel; l'année suivante, un hôtel est construit à Zermatt; en 1857, à Champéry. Le chemin de fer donne un coup de fouet au tourisme et son développement s'accélère dès 1890. ©



« À chacun son histoire »



48 / 49

RELIGION

Ah bon ?

La constitution de 1907 garantit la liberté religieuse. Le catholicisme est pourtant la religion officielle de l'Etat jusqu'en 1974. L'Eglise catholique romaine et l'Eglise réformée évangélique sont depuis considérées « d'intérêt général » et soutenues par l'Etat. Les autres communautés religieuses sont libres de s'organiser et de pratiquer. ●

Le Valais est un canton catholique. Cette affirmation était juste en 1815, elle l'est toujours au XXI^e siècle, même si elle présente une réalité quelque peu différente.

Jusqu'en 1848, l'évêque de Sion est l'autorité spirituelle du diocèse et dispose encore d'un certain pouvoir civil, même si ses droits temporels ont été fortement réduits à partir du XVII^e siècle. Il est représenté à la **diete** comme s'il était un quatorzième d'Etat et son influence sur la vie politique est marquée.

Au XIX^e siècle, les droits du clergé sont remis en question. Après la guerre du Sonderbund, le gouvernement radical soumet l'Eglise à l'Etat, lui retire ses propriétés, ses droits politiques, l'instruction publique... Lorsque les conservateurs reprennent le pouvoir en 1857, ils adoucent ces dispositions, mais ne reviennent pas en arrière sur un élément essentiel : la séparation entre les pouvoirs civil et ecclésiastique.

L'influence de l'Eglise catholique sur la société reste pourtant très forte jusqu'aux années 1970, voire au-delà. Le curé est une figure incontournable de la vie sociale. Il dispose d'une grande autorité morale. Les fêtes religieuses, les processions, les messes rythment le quotidien des communautés. Le clergé tient une place importante dans l'éducation, l'assistance et la santé. Pour beaucoup, il n'est pas question de remettre en question les enseignements religieux.

Henry van Muyden, Messe à La Sage, s.d. [1919] ●



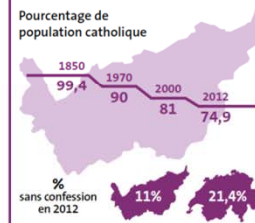
« Le rôle de la mère de famille est de la plus haute importance pour la conservation de la foi et de la piété dans la paroisse; c'est elle, en effet, qui est l'ange gardien du foyer, et qui doit y maintenir les traditions chrétiennes, d'elle, de son exemple, de l'éducation qu'elle leur donne que dépend l'avenir matériel et religieux de ses enfants. Elle est grande, elle est sublime, la mission de la mère vraiment chrétienne! Mais encore faut-il qu'elle ait au cœur la foi, le courage et la confiance, qu'une piété solide et éclairée la soutienne dans ce long martyre qu'est la vie. Pour cela, il faut que les mères de famille soient, elles aussi, groupées en association religieuse [...] »

Les femmes subissent sans doute plus que les hommes le « diktat » de l'Eglise. Celles qui ne soutiennent pas une morale chrétienne irréprochable sont montrées du doigt. Bulletin paroissial de Savitèze, mars 1935. ●

Dès les années 1960-1970, une lente mutation se dessine. Le rôle de l'Eglise et son emprise sur la vie quotidienne changent : la santé et l'éducation sont **laïcisées**, les pratiques religieuses sont adaptées aux nouveaux modes de vie; les fidèles posent un regard plus critique sur leur Eglise; de nouvelles communautés religieuses s'organisent hors du catholicisme. En Valais, cette mutation se fait très lentement, avec une différence marquée entre les régions urbaines et les zones rurales, entre le Bas-Valais et le Haut-Valais.

Après le **concile** Vatican II (1962-1965), l'Eglise catholique romaine s'adapte à la modernité : la messe n'est plus dite en latin, mais dans la langue du peuple; le prêtre ne tourne plus le dos aux fidèles; les laïcs peuvent aider le clergé; un rapprochement s'effectue avec les autres religions. Il faut du temps pour s'habituer à ces changements.

Au début du XXI^e siècle, le phénomène de déchristianisation tend à s'accroître dans le canton, avec des variations régionales.



Très catholique

En 1850, 99,4% de la population résidente est catholique, 0,6% composé de protestants. Jusqu'aux années 1970 au moins le pourcentage de catholiques reste supérieur à 90% alors qu'en 2000 il est de 81% et en 2012 de 74,9%. Les autres confessions chrétiennes gagnent un peu de terrain ainsi que l'islam, mais c'est surtout la proportion de personnes se déclarant sans appartenance religieuse qui augmente! De 3,9% en 2000 elle passe à 11% en 2012. Cela reste cependant bien en dessous de la moyenne suisse qui est de 21,4%. ●



C'est quoi « Ecône » ?

La Fraternité Saint-Pie-X est fondée en 1970 par un Français, M^r Marcel Lefebvre. Elle installe son séminaire à Ecône, près de Riddes. La fraternité ne reconnaît pas les nouveautés introduites par le concile Vatican II et remet en question l'autorité du pape. En 1975 déjà, elle n'est plus reconnue par l'Eglise catholique et elle entre en conflit avec le Vatican dès l'année suivante. Mgr Lefebvre et cinq autres évêques de la fraternité sont excommuniés en 1988. Les excommunications sont levées en 2009 et des négociations débutent pour réintégrer la fraternité dans l'Eglise. Aucun accord n'a été trouvé à ce jour. « Ecône » est souvent considéré comme un groupement intégriste. ●



Le 17 juin 1984, plus de 40 000 personnes assistent à la messe dite par le pape Jean Paul II sur le tarmac de l'aéroport de Sion. ●

Différentes religions non chrétiennes sont présentes en Valais. Ici, la communauté turque musulmane d'Ardon en 1987. ●



11/08/2015

40

« À chacun son histoire »



Quitter sa terre...



Un Valais industriel

Economie et Transport

Vidéo 7 min.

3 avril 1960

Divers

Le Valais s'industrialise jusque dans ses petits villages.



11/08/2015

41

« À chacun son histoire »



www.achacunsonhistoire.ch www.jedemseinegeschichte.ch

42 / 43

QUESTION OUVRIÈRE

Table des matières



Certaines régions de Suisse entament leur révolution industrielle au début du XIX^e siècle déjà. Le Valais ne connaît ces changements économiques, environnementaux et sociaux qu'au tournant du XX^e siècle.

Dès les années 1890, l'électricité hydraulique est mieux maîtrisée et l'eau devient un bien précieux. Attirée par cette énergie facilement exploitable, de grandes industries de chimie et d'aluminium s'implantent dans la plaine du Rhône. Au même moment, de grands chantiers s'ouvrent. Avec le percement des tunnels ferroviaires et la construction des barrages, le nombre d'ouvriers dans le canton explose !

Depuis toujours, la part des femmes travaillant dans l'industrie en Valais est très faible par rapport à d'autres régions de Suisse. L'industrie lourde emploie surtout des hommes. Les femmes sont employées pour des travaux plus fins comme ici à la fabrique « La perle du lac » à Saint-Gingolph vers 1954. L'industrie change pourtant aussi la vie des femmes qui remplacent les hommes pour l'exploitation agricole. ☺



Dans la première moitié du XX^e siècle, à côté des grandes industries, existent également de plus petites fabriques, actives dans des domaines très divers. ☺

+ 1 franc pour tous
A partir de 1848, l'Etat fédéral intervient pour stimuler la création d'un marché commun en Suisse : les douanes intérieures sont supprimées, une monnaie unique – le franc – est créée (1850). ☺

Les enfants travaillent également à l'usine (ici, à la verrerie de Monthey entre 1900 et 1910). La loi fédérale sur les fabriques de 1877 interdit ce travail aux moins de 14 ans; la loi cantonale de 1933 relève cet âge minimum d'une année. Une protection spécifique des jeunes travailleurs est petit à petit adoptée. ☺



« À chacun son histoire »



■ Le tourisme en Valais (p. 36-37)

Accroche: Cite trois lieux et trois activités touristiques en Valais. Selon toi, le Valais est-il un canton touristique? Justifie.

Observe les illustrations ②, ③, ⑤ et ⑥ p. 36-37.

1. Quels aspects du Valais sont mis en évidence?
2. Cela correspond-il à ta définition du tourisme actuel?

Compare ces images à celles-ci-dessous. Note deux similitudes et deux différences.



Lis le texte 1 p. 36 et observe l'illustration ⑦ p. 37.

1. Quels sont les aménagements nécessaires au tourisme? Notes-en deux autres.
2. Quel est l'impact sur le paysage?
3. Quel est l'impact économique de l'activité touristique?

Synthèse: Le tourisme en Valais

Complète le tableau ci-dessous:

Acteurs	Activités	Aménagement	Impacts économiques

« Jedem seiner Geschichte »



« Jedem seiner Geschichte »



42 / 43

+ 1 Franken für alle
Ab 1848 stimuliert der Bund die Schaffung eines gemeinsamen Marktes in der Schweiz. Die inneren Zölle werden aufgehoben und 1850 wird eine gemeinsame Währung geschaffen, der Franken. e

DIE ARBEITERFRAGE



In einigen Schweizer Regionen beginnt die industrielle Revolution bereits Anfang des 19. Jahrhunderts. Das Wallis erlebt diese wirtschaftlichen, umweltbezogenen und sozialen Veränderungen erst an der Wende zum 20. Jahrhundert.

Seit den 1890er Jahren wird die hydraulische Stromproduktion besser beherrscht und das Wasser wird ein kostbares Gut. Die grossen Chemie- und Aluminiumindustrien, von dieser leicht nutzbaren Energie angezogen, lassen sich in der Rhoneebene nieder. Zur gleichen Zeit beginnen grosse Baustellen. Mit dem Bohren von Eisenbahntunneln und dem Bau von Staudämmen explodiert die Zahl der Arbeiter im Kanton.



In der ersten Hälfte des 20. Jahrhunderts gibt es neben den grossen Industrien auch kleinere Fabriken, die in verschiedenen Bereichen tätig sind. o

Im Vergleich zu anderen Regionen der Schweiz ist der Anteil Frauen, die in der Industrie arbeiten, im Wallis schon immer sehr klein. Die Schwerindustrie beschäftigt vor allem Männer. Die Frauen werden für feinere Arbeiten angestellt, wie hier in der Fabrik „La perle du lac“ in Saint-Gingolph um 1954. Die Industrie verändert aber auch das Leben der Frauen, die die Männer in der Landwirtschaft ersetzen. o



Die Kinder arbeiten ebenfalls in der Industrie (hier auf der Baustelle des Lötschbergtunnels in Goppenstein zwischen 1906 und 1913). Das Fabrikgesetz von 1877 verbietet diese Arbeit für unter 14-Jährige; das kantonale Gesetz von 1933 erhöht das Mindestalter um ein Jahr. Nach und nach wird für junge Arbeiter ein besonderer Schutz eingeführt. o



« À chacun son histoire »

